

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 498 648

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 82 01153

(54) Fronceur textile tubulaire.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). D 06 J 1/12; D 06 H 5/00.

(22) Date de dépôt..... 26 janvier 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, modèle d'utilité, 27 janvier 1981, n° 81 01 964.5.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 30 du 30-7-1982.

(71) Déposant : GUTH & WOLF GMBH, société dite, résidant en RFA et TISSUS FANTAISIE SA,
société dite, résidant en France.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Michel Dalsace, SOSPI,
14-16, rue de la Baume, 75008 Paris.

FRONCEUR TEXTILE TUBULAIRE

L'invention concerne un fronceur textile tubulaire pour vêtements, sacs, rideaux et autres utilisations.

Pour froncer des rideaux, des tissus d'ameublement de 5 toute sorte, des sacs, des vêtements (p.e. capuchon, taille) on utilise normalement un cordon qu'il faut introduire ultérieurement dans un canal cousu. Ce cordon doit être plus long que le canal puisqu'il doit sortir aussi du canal non froncé.

10 On peut tisser ce canal en forme tubulaire avec le cordon positionné dans ce canal pendant le tissage. Pour que les bouts du cordon sortent des extrémités du canal, il faut faire un découpage assez délicat du canal autour du cordon.

L'invention a donc pour but de créer un fronceur textile 15 tubulaire fabriqué en un procédé unique qui permet de recevoir la longueur supplémentaire du cordon par une seule manipulation plus simple que le découpage mentionné ci-dessus.

Ce but est atteint selon l'invention par un fronceur, qui 20 est caractérisé par le fait qu'il est composé d'un tissu tubulaire (2, 3) et d'un cordon (1) qui est placé pour une longueur prédéterminée à l'intérieur et pour une autre longueur prédéterminée à l'extérieur du canal.

Par la suite, l'invention sera expliquée à l'aide d'un 25 exemple de réalisation avec trois dessins.

Fig. 1 montre en perspective et en forme schématique un bout du fronceur selon l'invention.

- 2 -

Fig. 2 montre le même fronceur en section transversale.

Fig. 3 montre le même fronceur en section longitudinale agrandie.

Le fronceur textile représenté par les trois figures peut 5 être cousu par exemple sur des vêtements (capuchons) ou des sacs. Il se compose d'un canal constitué par une couche supérieure de tissu 3 et une couche inférieure 2 de tissu ainsi que d'un cordon 1. Le cordon entre dans le canal dès la fabrication de celui-ci de façon à ce que le cordon soit 10 placé à l'intérieur du canal pour une longueur donnée et qu'il passe hors du canal pour une autre longueur donnée, après laquelle il rentre à nouveau dans la canal et ainsi de suite. Les longueurs données sont fixées en fonction de l'utilisation envisagée de ce fronceur.

15 Cela se répète cycliquement de telle sorte que le fronceur peut être tissé en fabrication continue. La longueur "a", pour laquelle le cordon reste à l'intérieur du canal, correspond à la longueur du canal du vêtement, du sac ou de tout autre objet, pour lesquels le fronceur est prévu.

20 Cette longueur peut aussi être variable et répétitive.

La longueur "b" du cordon à l'extérieur correspond à la longueur demandée du cordon sortant. Le tailleur utilise donc le fronceur en le coupant généralement au milieu de la longueur "b". Puis, il découpe le bout du fronceur sans 25 cordon, plie le reste du tissu du canal en arrière et le ferme en même temps qu'il coud le fronceur avec le cordon sur le vêtement, le sac ou tout autre objet à fabriquer.

Le fronceur est cousu de la manière habituelle sur le vêtement, le sac ou tout autre objet par l'une ou l'autre 30 de ses deux lisières ou par les deux lisières; dans le cas d'une répétition de la longueur des cordons intérieurs "a"

- 3 -

et extérieurs, le côté du galon d'où sort le cordon du canal sera le côté couvert après la couture.

REVENDICATION

Fronceur textile tubulaire pour vêtements, sacs ou utilisations similaires, caractérisé par le fait qu'il est composé d'un tissu tubulaire (2, 3) et d'un cordon 5 (1) qui est placé pour une longueur prédéterminée à l'intérieur et pour une autre longueur prédéterminée à l'extérieur du canal formé par ledit tissu,

1/1

FIG. 1

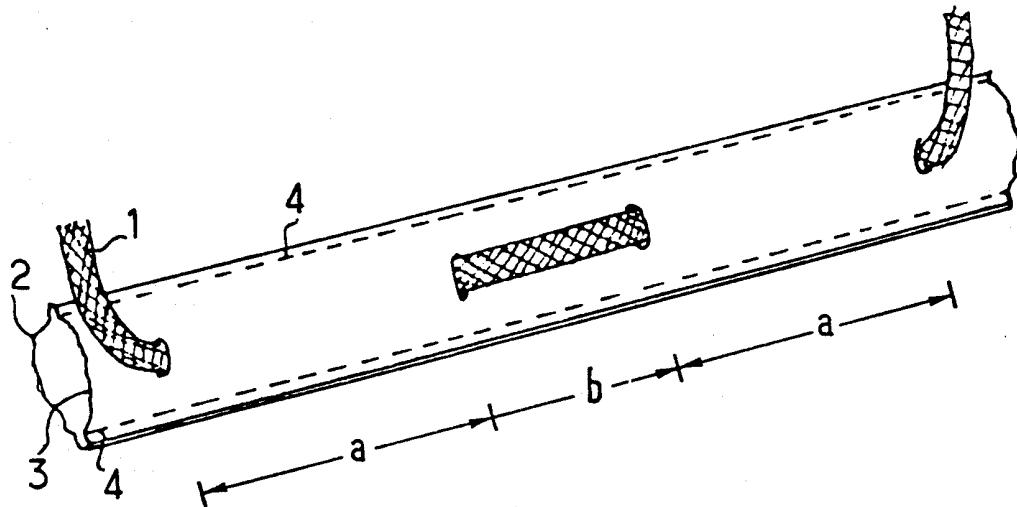


FIG. 2

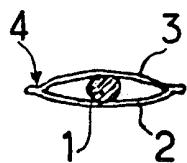


FIG. 3

